

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES HAUTS DU PERCHE SEANCE du 8 JUILLET 2022**

Nombre en exercice : 31
Nombre de présents : 23
Nombre de votants : 29

Convocation du 30.06.2022
Affichage du 30.06.2022

L'an deux mille vingt-deux, le huit juillet, s'est réuni le conseil communautaire des Hauts du Perche à la salle Georges Brassens à Tourouvre au Perche suite à la convocation du 30.06.2022, affichée le 30 juin 2022.

Étaient présents : M ANQUETIL Dominique, M BAILLIF Christian, M BLOTTIERE Philippe M BOUTTIER Jean-Jacques, M COUDRAY Pascal, Mme DJENNADI-MENEGHINI Virginie, M Du LAC Jean-Vincent, M DUGUET Christian, Mme ENCELIN Elyane, Mme EDOU Bernadette, M GUILLET Denis, M GUYOT Philippe, M HOULLE Pascal, Mme LALAOUNIS Danièle, M LE SECQ Emmanuel, Mme LEROY Céline, M MICHEL-FLANDIN Patrice, M POIRIER Franck, Mme POULAIN Francine, Mme RADIGUET Angéline, Mme REVET Evelyne, Mme SAUVANEIX Alexandra, M VIANDER Marcel.

Étaient absents-excusés : Mme BERGER Frédérique, Mme BRAULT Roselyne (donne pouvoir à Mme LEROY Céline), M DESCHAMPS Michel, Mme FEUGUEUR Stéphanie (donne pouvoir à M BOUTTIER Jean-Jacques), M GUEUGNON Jean-Edouard (donne pouvoir à M LE SECQ Emmanuel), M JUSZEZAK Jean-Claude (donne pouvoir à M HOULLE Pascal), M NAEL Jean-Marc (donne pouvoir à M BAILLIF Christian), M ORY Gilles (donne pouvoir à M VIANDER Marcel).

Assistait également : M. GRANGE Denis DGS, Mme HEROUIN Sandrine, Mme HIBOU Christelle, M. BRAMOULLE Bernard.

Monsieur Christian BAILLIF est désigné secrétaire de séance

DELIBERATION N° 2022.07.141

EXAMEN DU PROJET D'AMENAGEMENT ET DE FINANCEMENT DE LA GENDARMERIE DE TOUROUVRE AU PERCHE

- Vu la délibération n° 2022-06-118 concernant le choix des entreprises, pour le marché de travaux de l'aménagement de la gendarmerie de Tourouvre eu Perche prise le 22 juin 2022
- Vu la délibération n° 2022-06-119 concernant l'emprunt à contracté pour la réalisation de l'aménagement de la gendarmerie de Tourouvre eu Perche prise le 22 juin 2022.

Monsieur Le Président rappelle que lors de la séance du 22 juin dernier, il avait été mis en évidence le risque pris pour l'équilibre financier de la CdC d'engager le projet d'aménagement de la gendarmerie de Tourouvre. A ce titre il avait été convenu de réinterroger les banques et de se revoir pour examiner leurs nouvelles conditions de prêts.

Un tableau de synthèse de ces nouvelles conditions est remis en séance.

Par ailleurs il expose que, dans cet intervalle, une réunion en sous-préfecture a eu lieu au cours de laquelle les services de la DGFIP l'ont alerté ainsi que Monsieur le sous-préfet, sur le risque très important pris par la CdC a contracté un nouvel emprunt suite à celui déjà contracté pour le financement des autres projets d'investissements de la CdC de 1 300 K€.

Ce risque pourrait se traduire par un surendettement de la communauté de communes à très court terme, au regard des faibles ressources financières de la CdC ainsi que de ses dépenses de fonctionnement importantes.

Cette situation amènerait la CdC à ne plus pouvoir honorer le remboursement du capital dû annuellement aux titres des emprunts contractés auprès des banques. Cette position est développée dans une note de la DGFIP remise en séance aux membres du conseil.

A l'issue de la présentation de la note de la DGFIP par Madame HIBOU CDL de la CdC et de l'exposé fait concernant les nouvelles propositions de prêts des banques, un débat s'instaure entre les conseillers communautaires au terme duquel monsieur le Président propose que le conseil se prononce sur une solution qui devrait permettre à la communauté de commune, sans abandonner le projet de construction d'une gendarmerie à Tourouvre au Perche, de laisser passer la période actuelle, où le contexte financier et économique très fluctuant ainsi que le financement de l'Etat insuffisant, ne permettent pas d'établir un plan de financement fiable de ce projet. De ce fait il demande aux conseillers communautaires de sursoir aux décisions prises lors de la séance 22 janvier, à savoir :

De déclarer infructueux au motif d'intérêt général les marchés de travaux et de ne pas les notifier aux entreprises, de fait d'annuler la délibération correspondante.

De ne pas donner suite à la proposition d'emprunt présentée par la Caisse d'Epargne et de fait d'annuler la délibération correspondante.

De poursuivre la recherche de financements fiables et équilibrés afin d'aboutir à la réalisation à terme de ce projet, dans un contexte financier plus stable afin de ne pas impacter les charges financières du budget principal de la CdC.

D'engager dans les plus brefs délais une analyse financière prospective des budgets de la CdC afin de sécuriser la Capacité d'Autofinancement Nette de la CdC, et de rechercher les mesures capables de permettre à la CdC d'assumer ses missions d'investissements.

Les conseillers communautaires, après en avoir délibérés, à 26 voix pour et 3 abstentions décident :

- De déclarer infructueux au motif d'intérêt général les marchés de travaux, de ne pas notifier aux entreprises les travaux d'aménagement de la gendarmerie de Tourouvre au perche et d'annuler la délibération n° 2022-06-118 correspondante.
- De ne pas donner suite à la proposition d'emprunt présenté par la Caisse d'Epargne et de fait d'annuler la délibération n° 2022-06-119 correspondante.
- De demander au Président de poursuivre la recherche de financements fiables et équilibrés afin d'aboutir à la réalisation à terme de ce projet et d'engager sans délai l'analyse financière prospective de la CdC proposée par la DGFIP.

Pour extrait certifié conforme

*Certifié exécutoire après réception en sous-préfecture, le
Et publication du*

**Le Président,
Emmanuel LE SECQ**

